

Déclaration du responsable assurance qualité en protection incendie

1. INFORMATIONS SUR L'OBJET

 Bâtiment neuf Bâtiment existant (transformation/rénovation)

Objet Transformations intérieures, modifications d'ouvertures et assainissement de l'enveloppe thermique.

Adresse Chemin de la Corbaz 38

NPA/localité 1865 Les Diablerets

Maître de l'ouvrage M. Blaise Luy

N° dossier ECA (si connu)

N° CAMAC (si connu) 219 481

Bâtiment ECA/parcelle 2259 / 1179

2. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Hauteur totale du bâtiment (en m.) 10

Nombre de niveaux hors-sol 3

Nombre de sous-sol 0

Affectations du bâtiment

Bâtiment exclusivement à usage d'habitation

Dangers d'incendie particuliers

Degré d'assurance qualité attribué à l'ensemble du bâtiment

 1 2 3 4

Partie de bâtiment particulière/indépendante

 1 2 3 4

3. RESPONSABLE ASSURANCE QUALITÉ

Nom, prénom Dos Santos, Diogo

Entreprise eido architectes sàrl

Adresse rue de la Plaine 40, 1400 Yverdon-les-Bains

Téléphone 024 426 00 57

Email info@eido.ch

Responsabilité Totale Phase de projet/planification Phase exécution/suivi des travaux

Qualification(s) / références

- Spécialiste en protection incendie AEAI (degré 2) N° HPI _____
- Expert en protection incendie AEAI (degré 2 à 4) N° HPI _____
- Déclare disposer de bonnes connaissances des prescriptions de protection incendie de l'AEAI, des procédures administratives applicables et dans la mise en œuvre de l'assurance qualité en protection incendie (Degré 1) (DPI 11-15 - §5.1.3)
- Autres*: **justificatifs à fournir pour approbation de l'autorité** (cv, formation en protection incendie, etc...)

Déclaration à transmettre à l'autorité compétente de police du feu (ECA ou commune)

Par sa signature, le(la) soussigné(e) se déclare compétent(e) et disponible pour réaliser/suivre le concept de protection incendie conformément aux dispositions de l'article 4.1.3 de la DPI 11-15 Assurance qualité en protection incendie et atteste l'exactitude et la conformité des renseignements donnés.

Date 15.02.23

Signature



*Réservé à l'autorité compétente de police du feu ECA/commune selon répartition de compétence

Validité de l'autorité OUI NON

Si non, justification

Date 21.02.2023

Nom et visa

Au nom de la Municipalité
Le Syndic

La Secrétaire

